

Conditions générales de location

Réservation et validation

Toute réservation de matériel doit être accompagnée d'un devis signé électroniquement par le client. Dans certains cas, le versement d'arrhes pourra être exigé.

Les présentes conditions générales de vente doivent être retournées signées : elles font partie intégrante du contrat de location et du devis.

TVA

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur à la date de facturation.

Assurance et responsabilité

Les prix indiqués n'incluent pas l'assurance. En cas de perte, vol ou détérioration, le matériel sera facturé au tarif de remplacement en vigueur. L'assurance du matériel est à la charge du client, qui est vivement invité à souscrire une assurance couvrant tous les risques (vol, perte, détérioration), quelle qu'en soit la cause. Le matériel doit être assuré à sa valeur à neuf.

Le client est responsable du matériel dès sa prise en charge dans nos locaux jusqu'à sa restitution complète.

Annulation

Locations :

- Avant J-7 : aucun frais d'annulation
- Entre J-7 et J-3 : facturation de 40 % du montant TTC
- Moins de 72h avant le départ : facturation de 100 % du montant TTC

Prestations :

- Avant J-10 : aucun frais d'annulation
- Entre J-10 et J-3 : facturation de la main-d'œuvre, transport et hébergement
- Moins de 72h : facturation de 100 % du montant TTC

État du matériel

Un test du matériel est effectué avant chaque départ par un technicien. Après validation, le matériel est réputé en parfait état de fonctionnement, même en l'absence du client. En cas d'anomalie (matériel manquant ou défectueux), le client doit le signaler immédiatement par mail ou téléphone.

À défaut, tout matériel manquant ou endommagé sera facturé au prix d'achat à la date du jour.

Propreté et restitution du matériel

Le matériel doit être restitué propre. À défaut, un forfait de nettoyage équivalent à 20 % du montant de la location sera facturé. Les câbles doivent être rangés et pliés correctement, conformément à leur état lors de la mise à disposition. Dans le cas contraire, un forfait d'un montant de 15 € HT sera facturé.

Durée de location

Le client s'engage à respecter la durée prévue. Tout retard ou retour partiel du matériel entraînera la facturation d'une journée supplémentaire par 24h de retard.

Paieement

Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire ou en espèces pour les montants inférieurs à 1 000 €. Les paiements par chèque et carte bancaire ne sont pas acceptés. Les conditions et délais de paiement sont précisés sur la facture (comptant, 14 jours ou 30 jours à compter de la date de facture).

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues

- L'application de pénalités de retard équivalente à 3x le taux légal d'intérêt
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément aux dispositions légales en vigueur. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justificatifs

Caution

Un chèque de caution sera demandé, uniquement pour les locations, lors du retrait du matériel, calculé sur la valeur à neuf :

- Minimum : 400 € pour un matériel inférieur à 1000 €
- Au-delà : montant précisé sur le devis

La caution sera restituée après vérification, déduction faite des éventuels frais.

Durée du contrat

La location débute à la livraison et se termine au retour complet du matériel.

Défaut de paiement

En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance : la société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours. Le contrat pourra être résilié de plein droit, sans mise en demeure préalable et le client pourra être tenu de restituer immédiatement le matériel loué, à ses frais, risques et périls

Tarification selon la durée de location

Le montant de la location est déterminé en fonction de la durée de mise à disposition du matériel, selon les coefficients suivants appliqués au tarif journalier :

- 1 jour : coefficient 1
- 2 jours : coefficient 1,5
- 3 jours : coefficient 2
- 4 jours : coefficient 2,5
- 5 jours : coefficient 2,8
- 6 jours : coefficient 3
- 7 jours : coefficient 3,2

Toute journée supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire sur la base du coefficient en vigueur.

Propriété

La société SONORE reste l'unique propriétaire du matériel loué.

Litiges

En cas de contestation, seul le tribunal de commerce du siège social de la société est compétent.

Signature

SONORE :

Le client :